



Contre visite medicale mandaté par l'employeur

Par **celine11**, le **14/01/2016** à **12:03**

bonjour , je travaille en cdi actuellement dans une chaine discount , je suis en arret maladie depuis un mois sans restriction d'horaires de sorties . mon employeur a mandaté une contre visite medicale le 30.12.2015 a 15h05 , j'etais présente a mon domicile mais le docteur en charge de la contre visite a laisser un papier comme quoi je n'etait pas la .(sonnette en panne) Entre autre

je suis en cdi dans cette entreprise depuis presque un an et je n'ai toujours pas fait de visite medicale a la medecine du travail .

en raison de mon absence relaté par le medecin de la contre visite mon employeur ma fait envoyé un recommandé en stipulant qu'il ne me verserai pas mes indemnisées complémentaires de salaire .

En a t'il le droit ? quels sont mes recours possibles ?

Par **P.M.**, le **14/01/2016** à **12:48**

Bonjour,

Effectivement, l'employeur peut suspendre à partir du contrôle le maintien su salaire éventuellement partiel et vous aurez beaucoup de mal à contester cette décision à cause de la sonnette en panne...

L'absence de visite d'embauche est un autre problème pour lequel vous avez la possibilité de saisir le Conseil de Prud'Hommes si vous n'en aviez pas passé pour un emploi similaire car vous auriez subi nécessairement un préjudice...